



AMELIE PANS

Députée bruxelloise

**Question orale de Madame Amélie Pans, Députée, adressée à Monsieur Bernard Clerfayt,
Ministre en charge de la formation professionnelle**

Objet : La formation en intelligence artificielle en COCOF

Monsieur le Ministre,

L'intelligence artificielle (IA) est un secteur en pleine expansion, avec un impact croissant sur le marché de l'emploi et les compétences requises dans de nombreux domaines professionnels. À Bruxelles, plusieurs organismes proposent des formations en IA, notamment l'École d'Intelligence Artificielle AI2 et Quality Training, qui offrent des programmes spécialisés.

La COCOF joue un rôle clé dans le financement de la formation professionnelle, notamment à travers son soutien à Bruxelles Formation, auquel un montant de 61.162.000€ a été alloué en 2024. Cependant, il n'est pas clairement établi si et dans quelle mesure les formations spécifiques en IA bénéficient directement de ce financement.

D'où mes questions, Monsieur le Ministre :

- Parmi les formations en IA actuellement disponibles à Bruxelles, quelles sont celles qui bénéficient d'un financement direct ou indirect de la COCOF ? Disposez-vous d'une cartographie précise des formations financées, et si non, travaillez-vous sur son établissement en vue d'améliorer la transparence et l'accessibilité de ces formations ?
- Existe-t-il des projets ou des réflexions visant à renforcer l'offre de formation en IA pour répondre aux besoins croissants du marché de l'emploi bruxellois ? Une stratégie spécifique pour les compétences numériques et l'IA est-elle en cours d'élaboration ?
- Des collaborations avec des acteurs spécialisés du secteur de l'IA sont-elles prévues pour développer une offre de formation plus accessible et mieux adaptée aux évolutions technologiques ? La COCOF travaille-t-elle en partenariat avec des entreprises technologiques, des universités ou des centres de recherche pour adapter ces formations aux besoins réels du marché ? Dans la négative, pourquoi ?
- Des dispositifs spécifiques, tels que des chèques-formation ou des partenariats avec des organismes de formation, sont-ils en cours d'élaboration pour favoriser l'accessibilité à ces formations ?



Parlement
francophone
bruxellois



D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Amélie Pans